

# Liste des activités de traitement

CFA SACEF

---

| Processus                                     | Identification du traitement  | Finalité principale   | Sous-finalité 1   | Base légale               | Durée de conservation des documents donc données   |
|---|---|---|---|---------------------------|--|
| Action & opération marketing et communication | Création et diffusion de contenus pour la promotion des activités   | Informé le public des activités du CFA SACEF (catalogue de formations, etc.)                          | Développer l'alternance et accroître la notoriété   | Intérêt légitime          | Tout au long de l'existence du CFA SACEF sauf cas de modification des informations   |
| Action & opération marketing et communication | Recueil de candidatures lors des événements organisés par le service communication en partenariat avec les conseillers professionnels | En vue de la sélection à l'une des formations en alternance par le CFA SACEF et/ou l'école partenaire | Invitation à d'autres événements (journées portes ouvertes, réunion d'information, via les réseaux sociaux..) | Intérêt légitime          | 2 ans suivant la date de réalisation de l'évènement  |
| Action & opération marketing et communication | Envoi de lettres d'informations via des emailing, sms   | Informé le public sur les actualités et événements  | Développer l'alternance et accroître la notoriété   | Intérêt légitime          | Jusqu'à l'exercice du droit d'opposition de la personne concernée ou 3 ans à compter du dernier contact émanant de la personne (par exemple : demande émanant de la personne, clic sur un lien hypertexte contenu dans le mail transmis) |
| Action & opération marketing et communication | Gestion des réseaux sociaux   | Partager des contenus pour informer le public   | Constituer une communauté d'abonnés et accroître la notoriété   | Intérêt légitime          | Conservation le temps de l'existence du compte de réseau social concerné, sauf exercice de son droit à l'effacement ou d'opposition par l'abonné   |
| Action & opération marketing et communication | Recueil et diffusion de témoignages   | Informé le public   | Développer l'alternance et accroître la notoriété   | Intérêt légitime          | Jusqu'au retrait du consentement de la personne concernée ou 3 ans à compter de la collecte du témoignage  |
| Candidature à l'alternance                    | Recueil des candidatures à l'alternance transmises par mail, par le formulaire en ligne, via parcours Sup.                            | En vue de la sélection à l'une des formations en alternance par le CFA SACEF et/ou l'école partenaire | Développer l'alternance   | Mesures précontractuelles | 2 ans à compter de la décision d'admission ou de refus   |
| Candidature à l'alternance                    | Organisation de réunion d'informations et de sélection  | Information des candidats sur la formation  | Elaboration de fiche d'entretien/dossier de candidature en vue de la sélection à une formation en alternance  | Mesures précontractuelles | 2 ans à compter de la décision d'admission ou de refus   |
| Candidature à l'alternance                    | Evaluation de la motivation et recueil de pièces justificatives dans le cadre d'une candidature à la formation en alternance          | En vue de la sélection à l'une des formations en alternance par le CFA SACEF et/ou l'école partenaire | Développer l'alternance   | Mesures précontractuelles | 2 ans à compter de la décision d'admission ou de refus   |
| Candidature à l'alternance                    | Intégration des candidats admis par l'école partenaire dans notre CRM en vue de la recherche d'entreprise et/ou contractualisation    | Accompagnement dans la recherche d'entreprise et/ou contractualisation                                |   | Mesures précontractuelles | 2 ans à compter de la date de fin de la phase du placement en entreprise   |

| Processus                                      | Identification du traitement  | Finalité principale   | Sous-finalité 1                           | Base légale               | Durée de conservation des documents donc données   |
|--|---|---|---|---------------------------|--|
| Le placement en entreprise                     | Ateliers de techniques de recherche d'emploi (TRE)  | Coaching des candidats admis en formation pour accompagnement dans la recherche d'une entreprise, sur la base de leur cv (format pdf, word, ou vidéo), lettre de motivation, présentation |   | Obligation légale         | 2 ans à compter de la date de fin de la phase du placement en entreprise   |
| Le placement en entreprise                     | Proposition de candidatures à l'alternance aux entreprises et proposition d'offres entreprise aux candidats | Placement du candidat admis école en entreprise   |   | Obligation légale         | 2 ans à compter de la date de fin de la phase du placement en entreprise   |
| La contractualisation (convention et contrats) | Recueil de renseignements administratifs auprès du candidat admis et de l'entreprise d'accueil              | Lancement de la phase de contractualisation   | Création du compte entreprise et apprenti | Mesures précontractuelles | Jusqu'à la création du compte entreprise et du compte apprenti   |
| La contractualisation (convention et contrats) | Recueil de renseignements administratifs des apprentis via le portail (création de compte)                  | Etablissement de la convention de formation et du cerfa   |   | Mesures précontractuelles | Suppression des données 2 ans suivant la date de fin de la formation en alternance<br>Pour les données de connexion: suppression 6 mois suivant la date fin de formation la diplomation, ou abandon de formation |
| La contractualisation (convention et contrats) | Recueil de renseignements administratifs des entreprises via le portail (création de compte)                | Etablissement de la convention de formation et du cerfa   |   | Mesures précontractuelles | Suppression des données 5 ans suivant le dernier contact avec l'entreprise (absence d'activité)<br>Pour les données de connexion: suppression 6 mois suivant le dernier contact avec l'entreprise                |
| La contractualisation (convention et contrats) | Etablissement de la convention de formation   | Contractualisation entre une entreprise et le CFA dans le cadre du placement d'un alternant   |   | Contrat                   | 5 ans suivant la date de fin de la formation   |
| La contractualisation (convention et contrats) | Gestion contrat d'apprentissage/CERFA N° 10103*08 et avenant  | Contractualisation entre l'entreprise, l'apprenti et le CFA pour la période en alternance dans l'entreprise   |   | Contrat                   | 5 ans suivant la date de fin du contrat d'apprentissage  |

| Processus                                      | Identification du traitement  | Finalité principale   | Sous-finalité 1  | Base légale       | Durée de conservation des documents donc données                                      |
|--|---|---|--|-------------------|---|
| La contractualisation (convention et contrats) | Etablissement de la convention mobilité internationale avec ou sans maintien du contrat   | Mise à disposition d'un apprenti dans une structure d'accueil à l'étranger  | Maintien du contrat d'apprentissage dans le cadre d'une mobilité longue durée  | Contrat           | 5 ans suivant la date de fin de la formation  |
| La contractualisation (convention et contrats) | Etablissement de la convention de SFP   | Etablissement de la convention SFP en vue du maintien en formation d'apprentissage de l'apprenti n'ayant pas trouvé une entreprise ou ayant rompu son contrat   |  | Contrat           | 5 ans suivant la date de fin de la formation  |
| Le dossier scolaire                            | Enquête auprès des maîtres d'apprentissage pour réalisation d'un bilan sur la période d'essai apprenti  | Réalisation d'un bilan en période d'essai sur l'intégration en formation et en entreprise soit s'assurer que la progressivité se déroule bien, récolter les appréciations et répondre aux éventuelles difficultés et réclamations | Améliorer les prestations  | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Le dossier scolaire                            | Suivi de la progressivité de l'apprentissage et évaluation de l'apprenti via studea le livret électronique d'apprentissage  | Evaluation et accompagnement de l'apprenti  | Partage des documents pédagogiques et en lien avec la formation (Guide pratique CFA, règlement intérieur école, maquette, calendrier...) | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Le dossier scolaire                            | Etude de l'assiduité des apprentis en concertation avec les écoles, via le fichier des absences   | Accompagner l'apprenti jusqu'à la diplomation   | Prévenir les risques de rupture ou abandon   | Contrat           | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Le dossier scolaire                            | Réception et étude des résultats scolaires  | Validation des connaissances et des acquis de l'apprenti  | Délivrance d'un diplôme de formation   | Contrat           | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Le dossier scolaire                            | Organisation d'évènements webinaire dans le cadre de l'accompagnement à la poursuite d'études   | Accompagnement de l'apprenti dans la définition d'un projet de poursuite de formation   |  | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| La mobilité internationale                     | Recueil auprès de l'apprenti d'informations et pièces/justificatifs évaluation éligibilité au dispositif ERASMUS (formulaire candidature ERASMUS +)               | Bénéficier du dispositif ERASMUS  |  | Contrat           | 2 ans suivant la date décision  |
| La mobilité internationale                     | Constitution du dossier ERASMUS via le kit mobilité Erasmus   | Réalisation d'un voyage d'études à l'étranger financé et organisé par ERASMUS   |  | Contrat           | 5 ans suivant la date de la formation   |
| La mobilité internationale                     | Recueil auprès de l'apprenti d'informations et pièces justificatives pour l'édition de la convention de mobilité et versement des aides OPCO si apprenti éligible | Edition de la convention de mobilité et versement des aides OPCO si apprenti éligible   |  | Contrat           | 5 ans suivant la date de la formation   |

| Processus                  | Identification du traitement  | Finalité principale  | Sous-finalité 1  | Base légale       | Durée de conservation des documents donc données                                      |
|----------------------------|---|--|--|-------------------|---|
| La mobilité internationale | Accompagnement de l'apprenti dans l'organisation de sa mobilité internationale  | Aide à la recherche d'entreprise à l'étranger et d'aide financière   | Recueil des pièces justificatives, documents pour l'organisation administrative et logistique de la mobilité   | Contrat           | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| La mobilité internationale | Organisation de voyage d'étude à l'étranger   | Développement des compétences des apprentis dans leur secteur d'activité   | Respect du référentiel du diplôme  | Contrat           | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| La mobilité internationale | Etablissement de la Convention quadripartite de mobilité d'un apprenti pour la réalisation d'un voyage d'études                             | Réalisation d'un voyage d'études à l'étranger  |  | Contrat           | 5 ans suivant la date de la formation   |
| La mobilité internationale | Suivi de l'apprenti durant sa mobilité  | Réponse aux questions et problèmes rencontrés par l'apprenti à l'étranger  | Mise à disposition d'un espace d'échange pour le suivi, valorisation de la mobilité                            | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| La mobilité internationale | Suivi de la mobilité ERASMUS  | Suivi et évaluation du jeune pendant sa mobilité ERASMUS   | Financement (Subvention versée par ERASMUS au CFA ; virement effectué par le CFA au jeune.                     | Contrat           | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| La mobilité internationale | Recueil de renseignements pour établissement de l'ordre de mission à l'étranger par l'entreprise  | Détachement à l'étranger de l'apprenti dans le cadre d'une mission confiée par l'entreprise  |  | Contrat           | 5 ans suivant la date de fin du contrat d'apprentissage                               |
| Le handicap                | Accompagnement d'un apprenant en situation de handicap  | Evaluation des besoins en aménagement et compensation dans le cadre d'une admission d'un apprenti en situation de handicap à une formation en alternance | Mise en place et suivi de la compensation et aménagement, le cas échéant, par le CFA et/ou le partenaire école | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Le handicap                | Constitution d'un dossier de demande d'aménagement via la grille d'appui à l'évaluation des besoins des apprenants en situation de handicap | Mise en place et suivi de la compensation et aménagement, le cas échéant, par le CFA et/ou le partenaire école   |  | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Enquête                    | Enquête de satisfaction des maîtres d'apprentissage en fin de cycle ; recensement de leurs éventuels besoins en alternance                  | Recueillir leur niveau de satisfaction pour améliorer nos prestations  | Recenser leurs besoins futurs en recrutement pour leur proposer des candidatures                               | Intérêt légitime  | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Enquête                    | Questionnaire insertion et poursuite d'étude, mesure de la satisfaction des diplômés  | Réponse à obligation légale sur communication des taux d'insertion et poursuite d'études   | Etudes statistiques pour amélioration continue   | Obligation légale | Année de la formation en cours + 3 ans suivant la date de fin de l'année de formation |
| Enquête                    | Réalisation de l'enquête SIFA   | Etudes statistiques sur la formation   |  | Obligation légale | Jusqu'au renouvellement de l'enquête  |

| Processus                      | Identification du traitement  | Finalité principale  | Sous-finalité 1  | Base légale       | Durée de conservation des documents donc données   |
|--------------------------------|---|--|--|-------------------|--|
| Financement                    | Constitution du dossier aide financement équipements en matériel et vêtements de cuisine avec collecte des pièces nécessaires | Remboursement des frais engagés aux apprentis éligibles  | Justification auprès des organismes de financement des frais engagés | Obligation légale | 10 ans à compter de la clôture du dossier  |
| Financement                    | Constitution du dossier aide régionale à l'apprentissage (ARA) pour les apprentis éligibles au dispositif                     | Versement aide régionale à l'apprentissage (ARA)   |  | Obligation légale | 10 ans à compter de la clôture du dossier  |
| Financement                    | Constitution du dossier aide au financement des permis avec collecte des pièces nécessaires                                   | Versement aide au permis   |  | Obligation légale | 10 ans à compter de la clôture du dossier  |
| Demande et réclamation         | Traitement des demandes et réclamations   | Satisfaction   | Maîtrise des risques   | Intérêt légitime  | 5 ans à compter de la clôture de la demande  |
| Demande et réclamation         | Traitement des demandes et réclamations RGPD  | Respect du Règlement Général sur la Protection des Données   | Satisfaction   | Obligation légale | 5 ans à compter de la clôture de la demande  |
| Demande et réclamation         | Gestion de la pièce d'identité collectée dans le cadre de l'exercice d'un droit   | Vérification de l'identité en vue du traitement de la demande ou réclamation   | Respect du RGPD  | Intérêt légitime  | Suppression immédiate en cas d'impossibilité de traitement de la demande<br>3 ans en cas d'exercice d'un droit d'opposition<br>1 an en cas d'exercice d'un droit d'accès ou de rectification |
| Facturation                    | Edition de factures (certificat de réalisation annexé)  | Financement de la formation  | Reversement école  | Intérêt légitime  | 10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice comptable   |
| Le recouvrement                | Recouvrement externalisé  | Financement de la formation  |  | Intérêt légitime  | 10 ans à compter de la date du recouvrement  |
| Contractualisation commerciale | Etablissement de la convention de partenariat école   | Organiser les relations entre le CFA SACEF et l'Ecole, définir les engagements dans le cadre de la formation des apprentis |  | Intérêt légitime  | Tout au long de la durée de la relation de partenariat + 5 ans suivant la date de fin de la relation   |